

RENCONTRE DEPARTEMENTALE de HANDBALL



Date : Jeudi 21 mars 2019

Lieux : la rencontre se déroulera dans trois gymnases (Vaivre, Navenne et Vesoul Lasalle).

Horaires : Arrivée aux gymnases à 9h30 – Départ : 15h30

Matin : matches de 10h à 12h.

Après-midi : matches de 13h à 15h.

Règlement :

Règles : celles du mini-hand (voir annexe 1)

Arbitrage par les enfants avec un adulte par terrain pour aider, notamment en cas de litige.
(voir annexe 2 : les gestes de l'arbitrage)

Durée des matches : 8 à 10 min en fonction du nombre de participants par gymnase.

Catégories : papillons 2 et poussins.

Equipes : le nombre à prévoir vous sera transmis après inscription.

Afin de prévoir l'organisation, les associations intéressées voudront bien retourner la **fiche d'inscription ci-dessous** pour le **23 janvier 2019**.

Fiche d'inscription

Rencontre départementale de handball le 21 mars 2019



Association

Commune

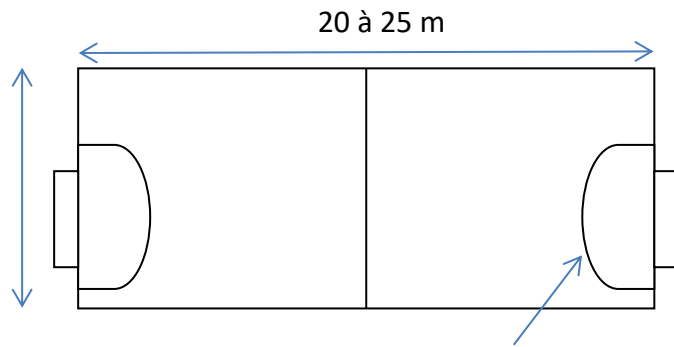
Prénom Nom enseignants	Nombre par catégories			
	nombre d'élèves	Papillons 2	Poussins 1	Poussins 2-benj.

Annexe 1 : REGLEMENT MINI-HANDBALL USEP

Terrains :

But de mini-hand
L : 2,40 m ; H : 1,70 m

13 à 15 m



Zone demi-circulaire : demi-rayon de 5 m

Equipes :

- * 4 joueurs de champ + 1 gardien + 2 remplaçants maximum.
- * Equipes mixtes en équilibrant le nombre de garçons et de filles par équipe.
- * Au cours d'un match, tout joueur peut devenir gardien, le changement s'effectue au moment de la remise en jeu sur un but pris par son équipe.

Règles du jeu :

- 1- Engagements :
 - * début de la partie : au centre du terrain
 - * dans tous les autres cas (but marqué, arrêt du gardien, sortie du ballon au-delà de la ligne de but) l'engagement se fait immédiatement par le gardien depuis sa zone.
- 2- Touches et corners :
 - touches : remise en jeu à l'endroit exact de la balle, 1 pied sur la ligne de touche, adversaires à 3 m (ou 3 pas).
 - corners : sortie de balle au-delà de la ligne de but par un défenseur autre que le gardien, remise en jeu 1 pied sur l'angle des lignes, adversaires à 3 m (ou 3 pas).
- 3- Progression du ballon : par passes et/ou dribbles. Dans tous les cas l'enfant dispose de 3 pas et/ou dribbler ou passer-tirer.
- 4- Tout contact avec l'adversaire est interdit (toucher, tirer, pousser...)
- 5- Sanctions : toute faute sera sanctionnée d'un jet franc, à l'endroit de la faute, adversaires à 3 m (ou 3 pas). Le tir direct est interdit sur jet franc. A proximité de la zone, le jet franc est placé à 7 m.
 - * Après un avertissement ou immédiatement après une faute grave (agression, geste anti-sportif), un joueur est exclu temporairement pendant au moins une minute. Il est immédiatement remplacé par un autre joueur.

Jet franc :

- * par un joueur de l'équipe bénéficiaire à l'endroit exact, à l'arrêt, à la main. Adversaires à 3 m (ou 3 pas).

Cas particuliers de la violation de la zone :

- * par l'attaquant : ballon donné au gardien adverse.
- * par le défenseur : franchissement volontaire ou involontaire du défenseur : jet franc à 7 m.

Annexe 2 : Les gestes de l'arbitrage en handball



Empêchement



Dribble irrégulier



Marcher ou 3 secondes



Ceinturer, retenir ou pousser



Frapper



Faute d'attaquant



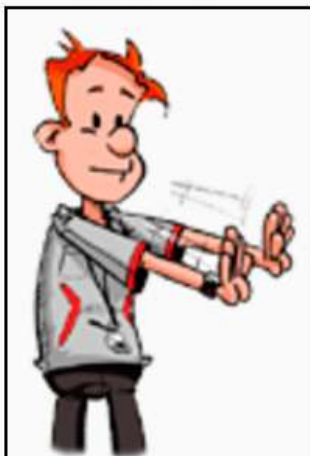
Remise en jeu



Renvoi



Jet Franc - direction



Non respect des 3 mètres



Jeu passif



But